

BANDEAU AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT RGCA11-10-0012-3

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord et des arrondissements d'Ahuntsic-Catierville, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension demeurant dans une zone contigüe à l'arrondissement de Montréal-Nord par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté lors de sa séance extraordinaire du 18 avril 2018, le projet de règlement RGCA11-10-0012-3 afin d'introduire de nouvelles dispositions relatives au marché public de quartier.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le MARDI, 8 MAI 2018, À 18 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.

QU'au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement vise à ajouter de nouvelles dispositions relatives au marché public de quartier.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement, au 4243, rue de Charleroi, ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et service aux entreprises, au 4241, Place de l'Hôtel-de-Ville, pendant les heures régulières d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL, Arrondissement de Montréal-Nord, ce 24 avril 2018

Marie Marthe Papineau, avocate Secrétaire d'arrondissement